



ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

**TOUS A LA COUR D'APPEL DE DOUAI  
LE MERCREDI 9 MAI 2007**

## **L'indemnisation des victimes de l'amiante est aujourd'hui remise en cause**

**C'est pourquoi, il faudra être présent le 9 mai à Douai**

**POUR DIRE :**

**NON AUX INDEMNISATIONS AU RABAIS !**

**RENDEZ-NOUS LA JUSTICE**

Le 9 mai prochain à la Cour d'appel de Douai, 60 dossiers doivent être plaidés. Cette audience va concerner les niveaux d'indemnisation des préjudices en faute inexcusable.

Ces 60 victimes de l'amiante ont vu il y a plusieurs mois le Tass (Tribunal des affaires de sécurité sociale) de Lille, diviser par 15 les indemnisations. Il y a 2 ans, il avait accordé 45000 euros pour un malade atteint de plaques pleurales et aujourd'hui, le même tribunal, accorde 3000 euros.

C'est une remise en cause de ce que vivent les malades et c'est inacceptable.

Comment ne pas voir aussi dans ces jugements l'idée que l'on voit réapparaître dans le corps médical et ailleurs, que les plaques pleurales ne sont pas une maladie ? Cela fait échos à ce que nous avons pu entendre il y a quelques années sur le thème « *les plaques pleurales c'est comme un coup de soleil* ». Comment accepter cela ?

C'est l'ensemble des victimes de l'amiante qui est visé par les offensives qui viennent en particulier du MEDEF pour tenter d'obtenir la baisse des indemnisations.

Ce ne sont donc pas seulement les malades du Nord Pas de Calais qui sont concernés, mais les malades de l'amiante de toute la France.

C'est pourquoi, l'Andeva et son réseau d'associations a décidé d'organiser une manifestation avec l'Ardeva de Dunkerque devant la Cour d'appel de Douai.

**Le rendez-vous est fixé mercredi 9 mai 2007 à 10h  
Sur la place du parking du Barlet à Douai.  
Une marche est ensuite prévue jusqu'à la Cour d'appel située environ à 850 m.**

*Cet appel s'adresse aux victimes de l'amiante, à leur famille  
Mais aussi à toutes celles et ceux qui soutiennent ce juste combat.*